



CENTRE HOSPITALIER
Henri Laborit

EssOr



Pour une vie plus autonome

Livret d'accueil

Service d'Accompagnement à la Vie Sociale

SAVS ESSOR





Nos partenaires

Services sociaux de droit commun, Services de Mesures Judiciaires de Protection des Majeurs, Maison Départementale des Personnes Handicapées (MDPH), Établissements sanitaires et services sociaux et médico-sociaux, Organismes de logements sociaux, Représentants légaux ...



**Le SAVS est financé
par le Conseil Départemental de la Vienne**



Un SAVS pour qui et pour quoi ?



Vous êtes travailleur à l'ESAT ESSOR

Vous êtes en situation de handicap psychique

Vous avez entre 18 et 60 ans

Un SAVS c'est :

- **Un Service d'Accompagnement à la Vie Sociale (SAVS)**
- **Un accompagnement social, un travail éducatif sur le développement de l'autonomie de la personne dans tous les domaines de la vie**

**Vous écrivez, avec nous, votre projet personnalisé
Nous travaillons ensemble à partir de ce projet**

Livret d'accueil, édition 2022 - Centre hospitalier Laborit
370 avenue Jacques Cœur - 86021 Poitiers cedex - Tél. 05 49 44 57 57

Directeur de la publication : Directeur CH Laborit

Conception et réalisation : Service communication CH Laborit

Photographies et illustrations : Centre hospitalier Laborit,

Impression : Esat Essor, 233 Rue des Entrepreneurs - 86550 MIGNALOUX-BEAUVOIR

Vous avez besoin d'un accompagnement



VIE SOCIALE ET RELATION À L'AUTRE



CITOYENNETÉ



DÉMARCHES ADMINISTRATIVES



GESTION DU BUDGET



LOGEMENT & VIE QUOTIDIENNE



LOISIRS, SPORT, CULTURE



SANTÉ, PRÉVENTION



SOUTIEN A LA PARENTALITÉ



**SAVS
VOTRE RÉFÉRENTE MÉDICO-SOCIAL**



**VOS ATTENTES ET VOS BESOINS
D'ACCOMPAGNEMENT MÉDICO-SOCIAUX**

**DANS LES LOCAUX
DU SAVS**

**LES OBJECTIFS QU'ON SE FIXE
ENSEMBLE : ÉCRIT DANS VOTRE
PROJET PERSONNALISÉ**



**ACTIONS
en individuel**



**ACTIONS
en groupe**



**ACTIONS
DÉMARCHES**

**A VOTRE
DOMICILE**

A L'EXTERIEUR



OBJECTIF : AUTONOMIE



ÉVALUATION



Vos droits

Votre accueil et votre accompagnement s'inscrivent dans le respect des principes et valeurs définis par la Charte des droits et libertés de la personne accueillie (annexée à ce livret).

◉ Respect des personnes accueillies

Vous bénéficiez du professionnalisme et d'une attention bienveillante des membres de l'équipe pluridisciplinaire, laquelle met tout en œuvre pour assurer un accompagnement de qualité.

◉ Liberté de culte

Les professionnels respectent les croyances, convictions et opinions de chacun.

◉ Confidentialité des données

L'ensemble du personnel du SAVS est tenu au secret médical et à une obligation de discrétion professionnelle.

◉ Accès à votre dossier

Vous pouvez accéder, sur demande écrite à la directrice, à toute information contenue dans votre dossier. Vous pourrez alors être accompagné(e) lors de la consultation de ces documents.

◉ Partage et protection des données relatives à l'accompagnement

La personne accueillie dispose d'un « dossier usager » informatisé et accepte que les informations la concernant utiles à son accompagnement soient consignées dans ledit dossier.

Elle est informée du droit d'accès à son dossier dans les conditions prévues par le Règlement de Fonctionnement du service.

La personne accepte que les informations la concernant soient partagées au sein de l'équipe participant directement à son accompagnement.

La personnalisation de l'accompagnement, la recherche de solutions pour éviter les ruptures de parcours, la diversité des modes d'accompagnement, peuvent nécessiter de partager et d'échanger des informations entre des personnels ne faisant pas partie de l'équipe mais participant à la prise en charge de la personne.

Ces informations partagées devront être pertinentes, utiles et strictement nécessaires à la coordination ou à la continuité de l'accompagnement, des soins, à la prévention ou au suivi médico-social et social.

Pour toute demande relative à la protection des données personnelles, le Délégué à la protection des données de l'établissement peut-être contacté sur demande à la direction.

◉ Aide dans l'information sur vos droits et aide à la décision autre que médicale

Vous avez la possibilité de désigner une personne de confiance -qui n'est pas nécessairement celle désignée pour les actes de soins- afin qu'elle vous informe sur vos droits et vous aide dans la prise de décision de quelque ordre que ce soit.

◉ Recours à un médiateur

En cas de réclamation, de non respect de vos droits, n'hésitez pas à contacter la Directrice du service.

Par ailleurs, si cela s'avère nécessaire, vous pouvez gratuitement, vous ou votre représentant légal, et sur simple demande, faire appel à un médiateur. Inscrit sur la liste des personnes qualifiées du département.

Son rôle est de vous assister et vous orienter en cas de désaccord avec le service.

La liste des personnes qualifiées est affiché dans les locaux du SAVS.

🕒 Questionnaire de satisfaction

Tous les deux ans, un questionnaire de satisfaction (anonyme) vous permet de vous exprimer sur les suggestions d'amélioration qui pourraient être apportées au service.

🕒 Règlement de fonctionnement

Un règlement de fonctionnement fixe les règles qui s'imposent au sein du service tant aux personnes accompagnées qu'aux professionnels.

Il rappelle également les droits des personnes accompagnées . Il vous est remis lors de votre admission.

Qui travaille avec vous au SAVS ?

2 ÉDUCATRICES SPÉCIALISÉES

1 CONSEILLERE EN ÉCONOMIE
SOCIALE ET FAMILIALE



1 ASSISTANTE SOCIALE

1 SECRÉTAIRE MÉDICALE



CENTRE HOSPITALIER Henri Laborit

Xavier ETCHEVERRY

Directeur

Centre Hospitalier Laborit (CHL)

Juliette NONY

Directrice du Pôle Médico-Social

Sophie BAUDOIN

Adjointe de direction
du Pôle Médico-Social

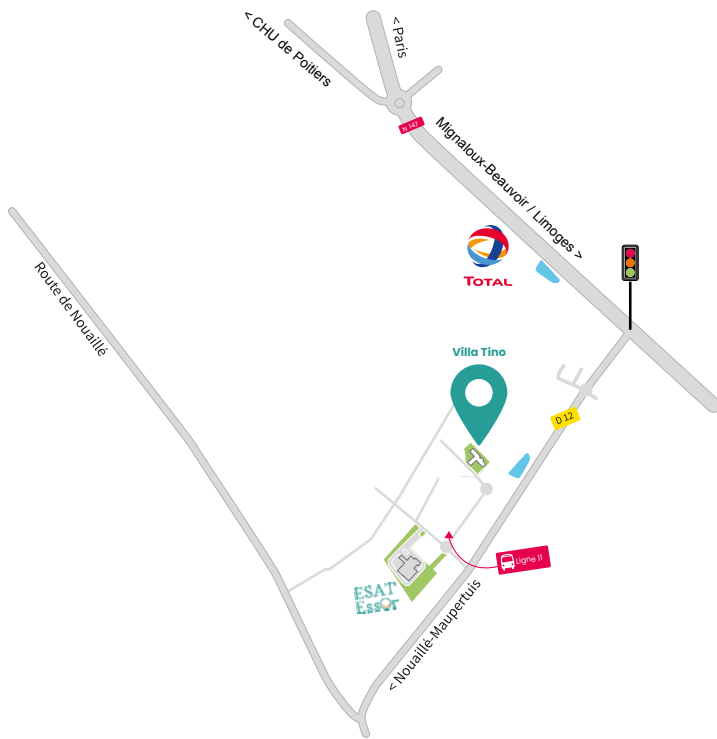
Magali DURAND

Cadre du SAVS

Le Pôle Médico-Social c'est aussi :

- Un Etablissement et Services d'Aide par le Travail (ESAT) pour adultes en situation de handicap psychique
- Un Service d'Accompagnement Médico-Social pour Adultes Handicapés (SAMSAH)
- Un Service d'Accueil Familial (SAF)
- Un Foyer d'Hébergement pour travailleurs d'ESAT
- Un Foyer d'Accueil Médicalisé (FAM)
- Une Maison d'Accueil Spécialisée (MAS)

- **Le respect du protocole de bienveillance élaboré par le Pôle Médico-Social**
- **Le respect de la Charte des droits et des Libertés de la personne accueillie**



 **Les locaux du SAVS sont situés à la Villa Tino
200 rue Tino Rossi - 86550 Mignaloux-Beauvoir**

 **Du lundi au vendredi de 9h à 20h**

 **Tél. 05 49 42 25 36**

 **Ligne de bus n° 11 Migné-Auxances / Mignaloux-
Beauvoir - Arrêt : Rue des Artisans**

Les week-ends et les jours fériés

Pour les urgences, une astreinte téléphonique est assurée
du vendredi 19h au lundi 8h par le SAMSAH

 **Tél. 06 74 89 53 60**

SAVS

200 Rue Tino Rossi
86550 MIGNALOUX-BEAUVOIR